



Tribunal canadien du  
commerce extérieur

Canadian International  
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN  
DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR

# Marchés publics

## ORDONNANCE

Dossiers n<sup>os</sup> PR- 2009-080R à  
PR-2009-087R, PR-2009-092R à  
PR-2009-102R et PR-2009-104R à  
PR-2009-128R

Enterasys Networks of Canada  
Ltd.

c.

Ministère des Travaux publics et  
des Services gouvernementaux

*Ordonnance rendue  
le vendredi 9 septembre 2011*

EU ÉGARD À 44 plaintes déposées par Enterasys Networks of Canada Ltd. aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. 1985 (4<sup>e</sup> supp.), c. 47;

ET À LA SUITE DE l'indication du degré de complexité des plaintes donnée par le Tribunal canadien du commerce extérieur et de son indication du montant de l'indemnisation.

**ENTRE**

**ENTERASYS NETWORKS OF CANADA LTD.**

**Partie plaignante**

**ET**

**LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES  
GOUVERNEMENTAUX**

**Institution fédérale**

**ORDONNANCE**

Dans son ordonnance du 29 juin 2011, le Tribunal canadien du commerce extérieur, aux termes de l'article 30.16 de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, a accordé au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux le remboursement des frais raisonnables qu'il avait engagés pour répondre aux plaintes. L'indication du degré de complexité des plaintes donnée par le Tribunal canadien du commerce extérieur se situait au degré 3 et son indication du montant de l'indemnisation se chiffrait à 4 100 \$.

Après avoir examiné l'exposé de Siemens Enterprise Communications Inc. (anciennement Enterasys Networks of Canada Ltd.)<sup>1</sup>, le Tribunal canadien du commerce extérieur affirme son indication du degré de complexité, accorde au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux une indemnisation de 4 100 \$ pour les frais qu'elle a engagés pour répondre aux plaintes et ordonne à Siemens Enterprise Communications Inc. de prendre les dispositions nécessaires pour que le paiement soit effectué rapidement.

Serge Fréchette  
Serge Fréchette  
Membre président

Diane Vincent  
Diane Vincent  
Membre

Stephen A. Leach  
Stephen A. Leach  
Membre

Dominique Laporte  
Dominique Laporte  
Secrétaire

---

1. À la suite de son fusionnement avec d'autres compagnies, le 1<sup>er</sup> octobre 2010, Enterasys Networks of Canada Ltd. n'existe plus en soi; la nouvelle compagnie fait affaire sous le nom de Siemens Enterprise Communications Inc.